



## INFORMATION – EXPÉRIMENTATION DU GOÛTER

L'équipe municipale souhaite qu'un **goûter équilibré** soit **proposé à tous** les enfants du groupe scolaire Anne Frank qui fréquentent la garderie du soir, l'étude ou le centre de loisirs le mercredi.

Avant de mettre un place cette nouvelle prestation, une **expérimentation gratuite** sera **organisée du 6 au 9 juin 2017**. Pendant cette semaine, vos enfants n'auront donc pas besoin d'apporter leur goûter (sauf pour les enfants bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Spécialisé pour raison médicale).

Si cette expérience est concluante, cette nouvelle prestation pourrait être intégrée à la prochaine rentrée aux tarifs des services de garderie du soir, d'étude et de centre de loisirs : ces tarifs seront majorés de **1 €** par goûter.

Comme pour l'ensemble des services périscolaires une réduction tarifaire pourra être appliquée en fonction du **quotient familial**.

Pendant cette expérimentation, **nous vous invitons à interroger vos enfants pour recueillir leur avis et renvoyer le coupon-réponse ci-dessous en mairie au plus tard le 11 juin 2017.**

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information dont vous pourriez avoir besoin.

Bien cordialement,  
Yvan LUBRANESKI, Maire des Molières



.....  
**Coupon à renvoyer en mairie au plus tard le 11 juin 2017**

Madame – Monsieur.....

Parent de l'élève.....en classe de.....

souhaite que le goûter soit intégré aux services périscolaires au prix de 1 € par goûter à la prochaine rentrée

ne souhaite pas que le goûter soit intégré aux services périscolaires.

Signature :